



Pandemie am Oberrhein: Passende Lösungsansätze für eine Metropolregion

Trinationaler Kongress | 26.11.2021 | Fazit aus den Vorträgen und den Workshops

Pandémie dans le Rhin supérieur : Quelles solutions pour une région métropolitaine ?

Congrès trinational | 26.11.2021 | 09h30-15h30 | Conclusions des interventions et des ateliers

Mit der Unterstützung von / Avec le soutien de :



Gesundheitsdepartement des Kantons Basel-Stadt



Baden-Württemberg

MINISTERIUM FÜR WIRTSCHAFT, ARBEIT UND TOURISMUS



Introduction

Les différentes régions du Rhin supérieur sont étroitement imbriquées. Cela vaut pour les marchés de l'emploi, mais aussi le secteur du logement, les services publics, les activités culturelles et de loisirs. Le Rhin supérieur compte près de **100.000 travailleurs frontaliers**, et cela ne reflète qu'une fraction des passages quotidiens de la frontière dans ce bassin de vie commun.

Il existe de nombreuses **agglomérations frontalières** où résident des centaines de milliers de personnes. Dans le Rhin supérieur, il s'agit par exemple de l'agglomération Strasbourg/Kehl ou de la région des Trois frontières autour de Bâle/Mulhouse/Fribourg. **Environ un tiers de la population européenne vit dans des régions frontalières.** qui représentent plus de 40 % du territoire européen.

Dans toutes les régions frontalières, le **libre passage de la frontière**, un acquis des Accords de Schengen, est devenu un élément essentiel et une évidence de la vie quotidienne.

Même si des organisations administratives, juridiques ou de santé publique différentes se croisent aux frontières nationales, **dans ces espaces, l'intégration européenne se met en place grâce une coopération transfrontalière étroite et active.** Cela se reflète dans l'existence d'organismes variés tels que la Conférence du Rhin supérieur, le Conseil Rhénan et les Eurodistricts, qui, depuis une dizaine d'année constituent la **Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur**, et réalisent des projets avec le soutien du programme européen INTERREG.

L'épidémie de Covid-19 nous a enseigné qu'il n'y avait pas de frontières et que nous vivons dans un espace sanitaire commun. Il est important de prendre au sérieux cet avertissement donné par la crise sanitaire. En outre, la pandémie nous a également démontré à quel point il était important d'avoir une coopération transfrontalière opérationnelle, notamment en période de crise.

Un espace sanitaire ne se limite pas à la question des infections et de leur propagation, mais englobe **tous les aspects de la santé.** Dans le contexte de la gestion des pandémies, **la protection civile, la gestion de crise** ainsi que **l'économie** sont également des facteurs importants.

En se basant sur ces éléments, le congrès « **Pandémie dans le Rhin supérieur : Quelles solutions pour une région métropolitaine ?** » a permis de rassembler les différentes approches existantes dans l'objectif de renforcer l'espace sanitaire commun du Rhin supérieur et de travailler ensemble à une solution pour qu'à l'avenir un espace frontalier – comme le Rhin supérieur – puisse mieux faire face à une pandémie.

Programm / Programme

Moderation / Animation : Dr. Manuel Friesecke





Santé

Coopération des services de santé

L'entraide mutuelle et la solidarité peuvent se fonder sur les cadres juridiques existants et pourront être développées. Les enseignements tirés de la crise sanitaire Covid-19 et le dialogue au niveau politique et opérationnel devraient être prolongés, ce qui permettra, conformément au pacte d'assistance mutuelle entre les Länder frontaliers allemands et la Région Grand Est, de renforcer la coopération et la coordination transfrontalières à la frontière franco-allemande, jusqu'à la création d'un espace sanitaire trinational dans le Rhin supérieur.

Accès aux soins pendant une pandémie

Comme convenu entre les services de secours, il faudrait également pouvoir faire appel aux équipes de secours du pays voisin en cas de pandémie ou de catastrophe, si l'intervention des équipes voisines permet de gagner un temps précieux pour la santé du patient, sauvant ainsi concrètement des vies. Dans ce cas, une coordination des cellules de crise devrait avoir lieu pour identifier l'hôpital le plus proche ayant des capacités disponibles, indépendamment des frontières.

Protection des données / questions juridiques

Un contact-tracing efficace, au niveau transfrontalier, des personnes atteintes de maladies infectieuses nécessite des systèmes informatiques communs ou interopérables, ce qui entraîne également la suppression des obstacles liés aux cadres juridiques en matière de protection des données, qui peuvent conduire à des retards voire à la non-transmission d'information. Dans l'espace européen, il faut aspirer à un recueil harmonisé des données afin de disposer de données comparables.

Besoins en personnel / formation / exercices

La coopération en cas de pandémie s'étend aussi à la formation et à la mise à disposition de personnel qualifié en cas d'urgence, par exemple lorsque des lits de soins intensifs sont disponibles mais que le personnel soignant qualifié n'est pas suffisant pour prendre en charge les patients. Cela nécessite des normes de formation communes et des équipes bien rodées, grâce à des exercices préalables. Il est urgent de prendre des mesures communes pour pouvoir faire appel à une main-d'œuvre qualifiée dans la médecine d'urgence et en matière de soins. Il est essentiel que l'importance des chaînes d'approvisionnement européennes et régionales dans l'espace européen notamment en matière de ressources et de produits stratégiques pour la santé soit davantage prise en compte par les autorités compétentes.

Connaissance des différentes situations / communication

Les formes de coopération utilisées par les plateformes d'échange telles que le groupe de travail Politiques de santé de la Conférence du Rhin supérieur ou la visioconférence transfrontalière pilotée par la Préfecture du Grand Est pour les espaces de coopération du Rhin supérieur et de la Grande Région devraient être développées dans le sens d'une plus grande structuration des réseaux.

E-Santé

Les possibilités de l'e-santé devraient être développées, par exemple en cas de quarantaine prescrite, afin de décharger les cabinets de médecins généralistes ou les centres de soins notamment en cas de pandémie.



Protection civile et gestion de crise

Risque de propagation des infections par-delà les frontières nationales

Quant à l'évolution épidémiologique dans la zone frontalière pendant la crise sanitaire, en l'état actuel des connaissances, la frontière n'avait et n'a en soi aucune importance. Rétrospectivement, la fermeture de la frontière dans le cadre de la première vague n'était donc pas justifiée pour des raisons de santé publique.

Le Rhin supérieur en tant que laboratoire de l'intégration européenne : l'UE doit impliquer les régions frontalières, notamment au regard de l'autorité HERA

Afin que HERA soit une réussite, les États membres et les régions frontalières doivent être étroitement associés aux processus de décision, aussi bien dans la phase de préparation que dans la phase de crise. Un autre objectif devrait être d'échanger les « bonnes pratiques » entre les régions frontalières européennes. Il s'agit de coopérer et d'apprendre les uns des autres afin de protéger au mieux nos citoyen.ne.s en période de pandémie.

Élément régional d'une région frontalière pour les stratégies nationales en cas de pandémie

La révision des plans spécifiques d'urgence sanitaire et de crise sera un processus à long-terme. Avec une planification d'urgence transfrontalière, les régions frontalières peuvent y apporter une contribution importante. Au moyen d'un projet INTERREG VI, la région du Rhin supérieur souhaite s'impliquer dans ce domaine et présenter des idées.

Cellule en charge du suivi de la situation trinationale dans le Rhin supérieur

Une cellule en charge du suivi de la situation trinationale dotée de personnel permanent pourrait faciliter la circulation des informations et ainsi fournir une vision trinationale de la situation, et améliorer la coopération des services de la protection civile dans le Rhin supérieur. En plus d'une gestion transfrontalière des ressources, il conviendrait de renforcer la mise en réseau des centres de traitement des appels d'urgence et de multiplier les échanges d'officiers de liaison dans les cellules de crise régionales et nationales respectives.

Prendre les dispositions juridiques au préalable / Protection des données vs. protection civile

La protection des données ne doit pas prendre le pas sur les mesures de protection civile. Les dispositions juridiques visant à clarifier des conflits potentiels devraient être prises avant que des situations de crise n'interviennent.



Economie

Les entreprises en tant que multiplicateurs de la protection de la santé

Comme l'a montré la crise sanitaire, les entreprises peuvent, dans la mesure de leurs possibilités, contribuer au succès de la mise en œuvre des mesures sanitaires, par exemple en proposant des tests et des vaccinations. Il faut tenir compte du fait que les entreprises ont des besoins différents selon leur taille et qu'elles ne peuvent pas toujours mener des campagnes de test et de vaccination à grande échelle. Notamment les petites et moyennes entreprises (PME) ont besoin de soutien à cet égard.

Éviter les lourdeurs administratives dues aux différents formulaires

Lors de la mise en place de mesures sanitaires, la consultation des régions frontalières avant la promulgation des lois/règlements devrait être une condition préalable, de sorte que d'emblée d'éventuelles lourdeurs administratives puissent être évitées. L'objectif doit être d'installer des procédures harmonisées ou communes dans la région frontalière afin d'éviter autant que possible les contraintes administratives supplémentaires.

Créer un format d'échange pour les acteurs économiques (y compris les instances de conseil)

Il conviendrait de créer un format d'échange régulier réunissant toutes les parties prenantes pertinentes de la région du Rhin supérieur, y compris les instances de conseil, afin de garantir l'échange mutuel.

Mettre en place une offre d'information numérique exhaustive en concertation avec les autorités compétentes

Les entreprises et les salariés doivent être informés de manière anticipée, exhaustive et proactive des éventuelles dispositions spécifiques et des dérogations en cas de pandémie. Cela vaut en particulier pour les dispositions relatives à la situation transfrontalière.

Créer des conditions réglementaires

En prévision de situations de crise, il faut créer les conditions réglementaires nécessaires pour garantir la mobilité des travailleurs frontaliers ainsi que le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et des prestations de services transfrontalières. Les questions relatives à la mise en œuvre concrète des régimes de télétravail ou d'indemnisation du chômage partiel doivent également être résolues au plus tôt.



Sujets transversaux

Perception du risque / Comparabilité des données et des indicateurs

Un traçage efficace des personnes contacts au niveau transfrontalier nécessite des systèmes informatiques communs ou interopérables. En renforçant les systèmes de veille sanitaire transfrontaliers régionaux tels qu'EPI-RHIN, ils pourront être intégrés dans les cellules de crise des gouvernements nationaux. Pour ce faire, il faudrait améliorer la disponibilité et la comparabilité des données pertinentes, notamment au niveau européen. Les régions transfrontalières peuvent jouer un rôle décisif dans la mise à disposition de séries de données rapides et ciblées.

Transfert de connaissances - mise en réseau des niveaux et des structures existantes

Le transfert ciblé de connaissances est une condition préalable à la mise en réseau et donc à la coopération/communication transfrontalière de gestion de crise. Pour un transfert de connaissances ciblé, en termes de traitement cohérent des informations, il est indispensable de comprendre les différents systèmes et leur fonctionnement dans les régions frontalières. En raison de l'urgence en situation de crise, cela ne peut être garanti que par des structures existantes depuis plusieurs années. À ce titre, le centre de compétences trinational pour les projets de santé TRISAN, dont la pérennisation au-delà de la fin du deuxième projet INTERREG actuellement en cours revêt une grande importance.

Coordination régionale des mesures sanitaires

A l'avenir, en cas de pandémie, il faudra que les décisions politiques prises au niveau de l'UE et des gouvernements nationaux tiennent compte d'emblée des préoccupations des habitants des régions frontalières, au même titre que les autres. La consultation des régions frontalières avant l'adoption de lois/règlements doit être une condition préalable à la mise en place de mesures sanitaires.

Communication interne/externe

En période de crise, la coopération/communication transfrontalière a bien fonctionné lorsque tous les niveaux concernés (national, régional, local) étaient impliqués. Seule cette méthode permet de faire parvenir les informations à la population des régions frontalières. Cela nécessite une coordination des niveaux concernés et de la communication, comme cela a été réalisé au sein du GT Politiques de santé de la Conférence du Rhin supérieur, mais aussi une forte implication des instances d'information comme les INFOBEST.

Élaboration d'une stratégie transfrontalière de gestion des pandémies

En se fondant sur la documentation des ateliers du congrès, il s'agit de dessiner les grandes lignes d'un projet INTERREG destiné à élaborer, dans les prochaines années, une stratégie transfrontalière de gestion de pandémies.